



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

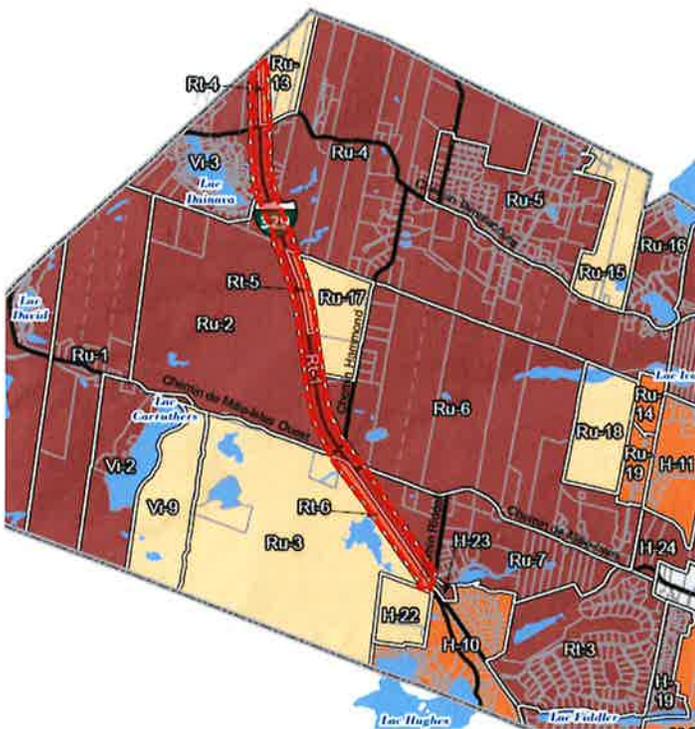
Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.02.2011.16 modifiant le règlement de zonage.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RU.02.2011.16 et intitulé :

Premier projet de règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions.



Ce projet de règlement contient des dispositions visant l'ensemble de la Municipalité ainsi que des dispositions concernant spécifiquement **les zones Rt-1, Rt-4, Rt-5 et Rt-6**. Les zones visées sont contiguës aux zones Ru-13, Vi-3, Ru-4, Ru-17, Ru-2, Ru-3, H-22, H-10, H-23, Ru-7 et Ru-6, telles qu'illustrées sur le croquis ci-contre.

Une assemblée de consultation aura lieu le **mercredi 1^{er} mai 2024 à 18 h 15** à la salle communautaire Strong, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec.

Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De plus, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.16 à la direction générale par courriel à questions@mille-isles.ca, avant la consultation.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30, ou sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles, sous l'onglet « règlements municipaux ».

Donné à Mille-Isles, ce 16^e jour d'avril 2024.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier